

novembre 2008



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

<b>COMITÉ DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST</b>
<b>Dix-neuvième session</b>
<b>Cotonou, Bénin, 4-6 novembre 2008</b>
<b>CONFERENCE MONDIALE SUR LA PECHE ARTISANALE</b>

## I. RESUME DU RAPPORT

1. Une Conférence mondiale sur la garantie pour le développement durable de la pêche artisanale s'est tenue du 13 au 17 octobre 2008 au Sofitel Centara Hotel de Bangkok. Elle a rassemblé quelque 280 participants en provenance de 65 pays à travers le monde, dont la moitié venait des organisations de la société civile.
2. La conférence a été ouverte par Dr. Jaranthada Karnasuta, Secrétaire Permanent au Ministère de l'Agriculture et des Coopératives de la Thaïlande, en présence de Monsieur He Changchui, Directeur-Général Adjoint au Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique et Dr Somying Piumsombun, Directeur-Général au Département des pêches de la Thaïlande. La conférence a été conjointement organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) et le Département des pêches de la Thaïlande en collaboration avec le Centre de développement des pêches d'Asie du Sud Est (SEAFDEC) et le WorldFish Centre.
3. Pour plus de quatre jours la conférence a abordé trois domaines thématiques visant à associer la pêche responsable au développement social. Ces domaines ont :
  - garanti l'utilisation des ressources et les droits d'accès aux communautés de pêche artisanale;
  - garanti les bénéfices post-capture découlant de la commercialisation et de la transformation du poisson qui constituent des soutiens aux femmes;

- renforcé les droits sociaux, économiques et humains des communautés de pêche artisanale.

4. Un panel sur les initiatives régionales a été créé sous le Thème 1 – Garantir l'utilisation durable des ressources et les droits d'accès. Le panel a donné un aperçu des initiatives régionales entreprises dans plusieurs régions du monde, y compris l'Afrique qui a été représentée sur le panel par le Secrétaire du COPACE. Les activités menées au niveau régional aussi bien que quelques unes des tendances politiques et de développement ont été soulignées par les exposants. Le Secrétaire du COPACE a présenté le rôle et les fonctions du Groupe de travail de la pêche artisanale du Sous comité scientifique du COPACE dans la région. Un consensus semble se dégager à partir des présentations entre les diverses organisations régionales, les agences gouvernementales et les organisations de la société civile concernant les principaux défis qui confrontent la pêche artisanale. Il y a aussi de façon surprenante une forte cohérence dans les recommandations faites par les diverses parties prenantes sur ce qui doit être fait pour aborder ces questions, ce qui suggère une base solide pour le développement de consensus. Bien qu'aborder la question de la pêche artisanale ne soit pas une approche programmatique régionale qui se repose plus profondément sur les initiatives nationales et locales, il existe des possibilités claires pour un consensus sur des mesures politiques régionales ainsi que des recommandations sur les moyens clé permettant d'améliorer la pêche artisanale.

5. Il a été rappelé aux participants que la pêche artisanale a contribué de manière significative à la sécurité alimentaire et à l'allègement de la pauvreté, mais que cette contribution est malheureusement menacée pour plusieurs raisons à savoir par la surexploitation, les effets négatifs d'autres secteurs ainsi que la marginalisation sociale, économique et politique des pêcheurs à petite échelle. Des efforts concertés sont requis pour garantir les droits fonciers, maritimes et de pêche des communautés et pour renforcer leur disponibilité et leur capacité à faire face aux catastrophes naturelles auxquelles ils sont exposés le long des côtes où ils vivent dans des conditions précaires.

6. Lors d'un atelier préparatoire pour la conférence, plus de 100 organisations de la société civile représentant des communautés de pêcheurs artisanaux et des communautés autochtones dont l'existence est liée aux activités de pêche se sont rencontrées. Dans leur déclaration faite à la Conférence, ils ont annoncé que "le droit humain des communautés de pêcheurs sont indivisibles et que le développement d'une pêche artisanale responsable et durable n'est possible que si leurs droits politiques, civils, sociaux, économiques et culturels sont pris en compte de manière intégrale."

7. La Conférence a indiqué que les femmes qui ont une vision à long terme et qui s'intéresse particulièrement à l'environnement et à sa protection sont souvent exclues des processus de prise de décisions et ne disposent pas de droit d'accès aux ressources. Il a été également souligné que les pêcheurs et pêcheuses artisanaux, les populations autochtones et les communautés de pêcheurs traditionnelles sont des gens qui disposent de leur propre territoire, de leur culture et de leurs activités économiques. Par conséquent, la pêche artisanale est une expression socioculturelle et non une simple forme de travail.

8. En ce qui concerne la question des droits, il a été souligné qu'une approche aux questions de la pêche sous l'angle des droits humains reconnaît que chacun, y compris les groupes défavorisés tels que les minorités et les populations autochtones ont des droits juridiquement mandatés et reconnus ; et réclamer ces droits ne serait pas demander de la charité mais cela est tout à fait légitime. Par ailleurs, les violations de l'ensemble des droits des communautés de pêcheurs sapent leur courage et leur capacité à réclamer leur droit à la pêche. Pour cela, la création de nouveaux droits ou le renouvellement des droits de pêche traditionnels ne peuvent se faire de façon isolée, mais doivent s'appliquer conjointement avec les droits humains fondamentaux.

9. En guise de conclusion, il était convenu que les défis auxquels est confrontée la pêche artisanale doivent être attaqués de front. Il faudra aussi que toutes les parties prenantes – les communautés de pêcheurs, chercheurs, gouvernements, bailleurs, agences régionales et internationales – œuvrent ensemble pour appliquer les recommandations et les idées qui ont été produites au cours de la Conférence. Plusieurs experts représentant différentes parties prenantes ont fait une série de recommandations sur la manière de faire avancer les choses, y compris une demande de la part de l'organe hôte, le Département des pêches de la Thaïlande, pour le développement d'un "Programme mondial dévoué en faveur de la pêche artisanale".

10. La FAO soumettra les résultats de la Conférence de la 28<sup>ème</sup> session du Comité des pêches de la FAO qui se réunira tôt au mois de mars 2009 au Siège de la FAO à Rome en Italie.